Image not found or type unknown

Garantie DO décennale - assureur en faillite

Par **Francus**, le **07/01/2019** à **14:02**

Bonjour
Tout d'abord merci de me permettre de poser ma question sur votre site.
Voici mon cas :
- j'ai acheté une maison en janvier 2018
- cette maison a été construite par un maitre d'oeuvre en 2015, par le précédent propriétaire
- le jour même de la signature d'acte, en revenant sur place, nous avons constaté un dégât des eaux que le propriétaire précédent prétendait ne pas avoir constaté
- il s'agissait d'une infiltration d'eau au plafond, provenant d'un défaut d'étanchéité de la toiture / façade
- le maitre d'oeuvre (**xxxxxxxxanonymisation** ARS SUR MOSELLE)) a proposé de faire faire les réparations sans avoir recours à son assurance
- un an plus tard, janvier 2019, récidive de l'infiltration, car réparation mal faite
- cette fois je veux contacter directement l'assureur du maitre d'oeuvre et celle de l'entreprise d'étanchéité : ces dernières ont été liquidées (**XXXXXX anonymisations**
- Quels sont mes recours? Je suspecte le maître d'oeuvre comme l'ancien propriétaire d'avoir par ailleurs été peu honnête.
Merci pour avis.
François **xxxxanonymisation**

Par **chaber**, le **07/01/2019** à **14:47**

bonjour

recours auprès du FGAO mais c'est un parcours du combatant

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés